Programme : 18 novembre 2027

Responsable : Pr Florent CACHIN, Pr Nathalie PREVOT BITOT

S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE GESTION DES RISQUES

11:00 Accueil et présentation de l'atelier

11:15 Evaluation des connaissances et des pratiques professionnelles

11:45 Les risques associés aux rayonnements ionisants
Les différentes situations à risque
– Se doter d'un référentiel commun de la définition du risque et du bénéfice/risque, valeur de dose grandeurs mesurées
– Quelles sont les situations qui impactent les risques d'exposition aux rayonnements ionisants Rappels sur les populations à risque
Détection des dysfonctionnements et les évènements (personnes, organisation)
Les différentes situations à risque
– Dysfonctionnements devant être traités en interne données à recueillir systématiquement et justifiant un REX interne pannes de gamma caméra, contaminations surfaciques, système de déclaration, gestion de déclarations, CREX, organisation et la pluridisciplinarité (PSRPM, radio pharmacien)
– Evènements devant être déclarés aux autorités critères de déclaration pour les évènements liés à la radioprotection des patients, matériovigilance, Identitovigilance, radio vigilance

12:30 Pause déjeuner

13:30 Exigences réglementaires en vigueur en matière de gestion des risques
– Textes applicables règlementation nationale associée à la gestion des risques (textes applicables) et son évolution, sources règlementaires fiables et actualisées
Périmètre d'intervention dans sa propre situation de travail/
Les différents acteurs, leurs responsabilités et les délégations
Rappels sur les rôles et responsabilités des différents acteurs (cadre de santé, Médecin, PSRPM, PCR, Ingénieur biomédical, coordonnateur général des risques, radio pharmacien, médecin et organismes (ARS, IRSN .....),liaisons hiérarchiques et fonctionnelles
Se situer parmi les autres acteurs dans le circuit de gestion des risques liés aux rayonnements ionisants
Rôle du médecin nucléaire et du radio-pharmacien, du MERM, des infirmiers...
Appliquer à son niveau les procédures de son établissement en matière de gestion des risques liés aux rayonnements ionisants les procédures de gestion des risques liés aux rayonnements ionisants, Outils d'analyse des évènements

14:30 MISE EN OEUVRE OPERATIONNELLE DU PRINCIPE DE JUSTIFICATION DES EXPOSITIONS

Exigences règlementaires en matière de justification des expositions
Principes et normes de base de la radioprotection
Exigences règlementaires en matière de justification des expositions
Eléments qui doivent figurer sur une demande d'acte pour que la demande soit valable

15:30 Pause

15:45 Identification dans la pratique quotidienne des éléments règlementaires relatifs au principe de justification tels que mentionnés dans le CS
Action en cas de non conformité

18:00 Fin de la première journée

Session : 26.005
Présentiel uniquement
Du 18/11 au 19/11/2027
Action DPC :

RETOUR SOMMAIRE

Programme : 19 novembre 2027

Responsable : Pr Florent CACHIN, Pr Nathalie PREVOT BITOT

09:00 Exigences réglementaires par rapport à l'optimisation de RP

- Ressources humaines et matérielles
- En fonction de la personne concernée et du type d'acte à réaliser
- Personnes ressources. Part de chaque intervenant dans l'optimisation (pharmacien, PSRPM, MERM, PCR, Ingénieur d'application, ingénieur biomédical)
- Guides de procédures et de bonnes pratiques; guides de procédures d'imagerie édités par les sociétés savantes (ex guides des indications, guides des procédures SFMN)
- Protocoles locaux: Contenu d'un protocole, Rôle de ce protocole…
- Dans quel cas faut il faire un protocole ? Comment réduire l'exposition sans modifier la qualité du résultat ?

10:45 Pause

10:30 Outils d'évaluation des pratiques professionnelles

- Être acteur de l'évaluation des pratiques.
- Être acteur de l'amélioration des pratiques méthodes disponibles (audit, pratiques de certification, veille documentaire), différents outils d'évaluations, certification, audits cliniques. Comment évaluer ?
- Quoi évaluer ? NRD, CREX, REX, inspections ASN, ARS, ANSM, HAS.
- Être acteur de l'évaluation, améliorer des protocoles : prise en compte des résultats de l'évaluation des pratiques, améliorer sa pratique.
- Expériences pouvant servir de modèles, situations types.
- Notions complémentaires spécifiques

12:00 La radiothérapie interne vectorisée

- Particularités de la radiothérapie interne vectorisée
- Réglementation
- Bonnes pratiques

Impact sur le public et l'environnement de la pratique de médecine nucléaire

- Bénéfices et risques de la médecine nucléaire
- Réglementation, bonnes pratiques
- Impact des effluents

13:00 Pause déjeuner

14:00 La transposition de la directive Euratom 2013/59

- Evolution probables liées à la transposition de la Directive
- Présentation de la Directive et des textes parus et en préparation

14:30 Questionnaire d'évaluation finales

15:00 Fin de l'atelier

Session A
Session B
Session C

Session : 26.005
Présentiel uniquement
Du 18/11 au 19/11/2027
Action DPC :

RETOUR SOMMAIRE

LA RADIOPROTECTION DES PATIENTS EN MEDECINE NUCLEAIRE

ACORAMEN - Organisme DPC Courriel : contact@acoramen.fr
N° SIRET 81466291200017 -
Code APE 8559A
N°d'identification DIRECCTE : 76340891434
N° ODPC : 9721.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
ACORAMEN étant l'organisme reconnu par l'ANDPC, les documents officiels seront obligatoirement à son entête.
Certifié Qualiopi

ACORAMEN :

75 rue Professeurs Truc
34090 Montpellier
Tél. 04 67 79 89 00
Courriel : contact@acoramen.fr

Toute correspondance doit être adressée à ACORAMEN.

Inscription

Modalité d'inscription : sur demande d'accès Bulletin d'inscription disponible en ligne.

Coût de la formation :
Membres SFMN 900 € TTC.
Non Membres SFMN 1 000 € TTC

Règlement par CB
ou
Règlement possible par virement sur le compte :

IBAN : FR76 3000 3016 2400 0201 1153 413
BIC : SOGEFRPP

Accès à la formation

MAISON DE LA MEDECINE NUCLEAIRE,

4 rue Barthélémy
92120 Montrouge
Bâtiment B | 5 ème étage

Métro Mairie Montrouge ligne 4

Objectifs

Optimiser les stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aigues et chroniques, améliorer la radioprotection en conformité avec l'article L 1333 11 du code de la santé publique et satisfaire à l'obligation de formation décennale en radioprotection

S'inscrire dans une démarche de gestion des risques, respecter la réglementation

Mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe de justification des expositions

Mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe d'optimisation de la radioprotection des patients

Analyser sa pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques, de lajustification des expositions et de l'optimisation de la radioprotection pour l'améliorer

Informations Supplémentaires

Pré-requis: Etre médecin nucléaire formé en physique fondamentales des rayonnements technologie de l'imagerie nucléaire, règles de base de la radioprotection et notions de législation et de réglementation ou pharmacien ou Biologiste ou cardiologue ou rhumatologue ou physicien médical

Accessibilité aux personnes handicapées :
Pour les personnes en situation d'handicap nous écoutons vos besoins pour y répondre de manière favorable

Durée effective : 12h

Délai d'inscription :
En fonction du planning , calendrier annuel

Méthodes pédagogiques :
Expérientielle, affirmative et expositive

Modalités d'évaluation : Pré et post test

Version 2

Orientation

En conformité avec l'arrêté du 31 juillet 2019 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé de 2023 à 2025

*Médecins spécialisés en médecine nucléaire :
104 : Expertises diagnostiques